



Mauritanie

GÉOGRAPHIE, CLIMAT ET POPULATION

La République islamique de Mauritanie, située dans le nord-ouest de l'Afrique entre le 15^e et le 27^e parallèle nord, est limitée à l'ouest par l'océan Atlantique et s'étend sur une côte de 600 km. Le pays couvre une superficie de 1 025 520 km² et plus de la moitié du nord du territoire national est désertique et faiblement peuplée. La zone sahélienne s'étale d'ouest en est sur une bande de 200 km qui traverse le sud du pays. Au centre et au nord, le relief est constitué de massifs montagneux, tels ceux de l'Adrar et du Tagant, qui culminent de 400 à 800 mètres. À l'exception de la plaine alluviale du fleuve Sénégal au sud, appelée Chemama, le reste du pays est constitué, en grande partie, d'alignements dunaires qui, lorsqu'il pleut, se couvrent de pâturages et où se pratiquent les cultures pluviales. Les terres cultivables représentent moins de 1 pour cent du territoire et les superficies cultivées sont très variables selon la pluviométrie: en 2002, elles atteignaient 500 000 ha (tableau 1).

TABLEAU 1
Caractéristiques du pays et population

Superficies physiques			
Superficie du pays	2002	1 025 520 000	ha
Superficie cultivée (terres arables et cultures permanentes)	2002	500 000	ha
• en % de la superficie totale du pays	2002	0.5	%
• terres arables (cultures temporaires + prairies et jachères temp.)	2002	488 000	ha
• cultures permanentes	2002	12 000	ha
Population			
Population totale	2004	2 980 000	habitants
• dont rurale	2004	37	%
Densité de population	2004	3	habitants/km ²
Population active	2004	1 329 000	habitants
• en % de la population totale	2004	45	%
• féminine	2004	44	%
• masculine	2004	56	%
Population active dans le secteur agricole	2004	689 000	habitants
• en % de la population active	2004	52	%
• féminine	2004	53	%
• masculine	2004	47	%
Économie et développement			
Produit intérieur brut (PIB)	2003	1 100	millions de \$EU/an
• valeur ajoutée du secteur agricole (% du PIB)	2003	19.3	%
• PIB par habitant	2003	380	\$EU/an
Indice de développement humain (plus élevé = 1)	2002	0.465	
Accès aux sources améliorées d'eau potable			
Population totale	2002	56	%
Population urbaine	2002	63	%
Population rurale	2002	45	%

Le climat, saharien au nord et sahélien au sud, est généralement chaud et sec. Les maxima dépassent 44°C en mai-juin, et les minima peuvent descendre à 10°C en janvier et février. Les vents, à dominance nord-est, sont très fréquents et favorisent la progression de l'ensablement. La saison des pluies, qui conditionne en grande partie la production agropastorale, est très irrégulière dans le temps et l'espace. Elle s'étend en général sur une période de quatre mois, de juin à septembre (hivernage), selon un gradient nord-sud allant de quelques millimètres à 450 mm/an dans la région du Guidimakha. La majeure partie du pays reçoit une pluviométrie inférieure à 300 mm/an. Durant les quinze dernières années, deux grandes sécheresses ont été enregistrées, en 1984-85 et en 1991-92 (pluviométrie inférieure de 35 à 70 pour cent par rapport à la moyenne).

La population en 2004 s'élevait à 2.98 millions d'habitants dont 37 pour cent de ruraux (tableau 1). La densité est de 3 habitants/km². La croissance démographique en 2003 atteignait 2.2 pour cent pour une espérance de vie à la naissance de 53 ans. L'eau potable était accessible à 56 pour cent de la population en 2002 (63 pour cent en milieu urbain et 45 pour cent en milieu rural). Des progrès notoires ont été enregistrés avec l'alignement des taux de scolarisation des filles (80 pour cent) sur celui des garçons (86 pour cent). Cependant, une forte disparité existe encore dans l'enseignement secondaire et supérieur où les filles représentent respectivement 41 pour cent et 15 pour cent des effectifs. Les taux de scolarisation sont plus faibles en milieu rural (57 pour cent) qu'en milieu urbain (97 pour cent). En 2000, il était estimé que 46 pour cent de la population vivaient en dessous du seuil de pauvreté. Cette pauvreté affecte plus particulièrement les femmes, les populations rurales, ainsi que les urbains résidant dans les quartiers périphériques des grandes villes. La malnutrition touche particulièrement les femmes enceintes et allaitantes, les enfants en bas âge et les personnes âgées sans ressources. Les carences enregistrées montrent que près de 34 pour cent des enfants de moins de 5 ans souffrent de retards de croissance et 60 pour cent des femmes enceintes d'anémie. Au niveau national, la prévalence de la malnutrition protéino-énergétique intéresse 44 pour cent de la population totale.

ÉCONOMIE, AGRICULTURE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

L'agriculture est un secteur vital pour l'économie, tant du point de vue de la production animale et végétale (19 pour cent du PIB en 2003) que de l'emploi (52 pour cent de la population en 2004). L'agriculture est limitée par le manque de terres cultivables et par sa dépendance vis-à-vis des précipitations. Le secteur agricole ne contribue presque pas aux exportations. Le pays souffre d'un déficit chronique en matière d'autosuffisance alimentaire, la production locale permet de satisfaire moins de la moitié des besoins, le reste étant importé ou provenant de l'aide internationale. Les importations, qui comprennent l'aide alimentaire et les achats commerciaux, couvrent 72 pour cent en moyenne des besoins céréaliers totaux. La totalité du riz importé par an sur les cinq dernières années dépasse largement la production moyenne annuelle nationale.

On peut distinguer six types de systèmes de production:

- L'agriculture pluviale ou «diéri» varie annuellement entre 220 000 ha (année humide) et 50 000 ha (année sèche). Les cultures concernées sont le sorgho, le petit mil, le maïs, ainsi que la pastèque et le niébé.
- L'agriculture de décrue ou «walo» est praticable dans les zones inondables de la vallée du fleuve Sénégal, c'est-à-dire en amont des petits barrages, sur les bas-fonds et les mini-bassins aménageables par diguettes. C'est surtout le sorgho qui profite de ce système, parfois aussi le maïs, et le niébé en association.
- L'agriculture irriguée oasienne dans les régions de l'Adrar, du Tagant, de l'Assaba et des Hodhs. On y trouve des systèmes complexes d'exploitation associant à la culture du palmier dattier d'autres productions végétales, telles que le maraîchage, le blé, l'orge, etc.

- L'agriculture irriguée grâce à l'eau du fleuve Sénégal ou de ses affluents.
- Le système agrosylvopastoral, là où subsistent des ressources ligneuses, devenant purement pastoral transhumant dans les régions les plus sèches de la zone pluviale.
- L'agriculture périurbaine.

RESSOURCES EN EAU ET UTILISATION DE L'EAU

Ressources en eau

Les ressources en eau de surface renouvelables totales sont estimées à 11.1 km³/an, constituées essentiellement par le fleuve Sénégal, qui forme la frontière entre la Mauritanie et le Sénégal, et ses affluents, et par les retenues de barrages disséminées dans les parties sud et centrale du territoire. Sur ce total de 11.1 km³/an, seul 0.1 km³ est généré à l'intérieur du pays.

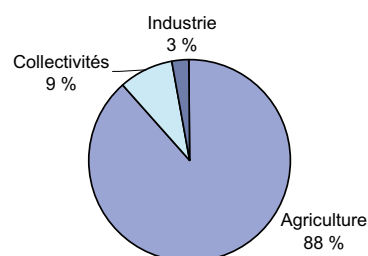
Le pays recèle également d'importantes ressources en eau souterraines, caractérisées toutefois par de grandes disparités géographiques. Le contexte apparaît favorable dans le sud-ouest, le sud et le sud-est (grandes nappes continues du Tarza et de Taoudenni en formations sédimentaires, nappes de la vallée du fleuve; débits ponctuels élevés) et moins favorable dans le reste du pays (nappes discontinues, ressources plus aléatoires). Les ressources en eau renouvelables souterraines sont estimées à 0.3 km³/an.

La capacité totale des barrages est évaluée à environ 0.9 km³, dont 0.5 km³ pour le barrage Fom Gleita.

Utilisation de l'eau

En 2000, les prélèvements d'eau étaient estimés à 1 698 millions de m³, dont 1.5 milliard pour l'agriculture (88 pour cent), 150 millions pour les usages domestiques (9 pour cent) et 48 millions pour l'industrie (3 pour cent) (tableau 2 et figure 1).

FIGURE 1
Prélèvements en eau
Total: 1.698 km³ en 2000



TABEAU 2

L'eau: ressources et prélèvement

Les ressources en eau renouvelables			
Précipitations moyennes		92	mm/an
		94.35	10 ⁹ m ³ /an
Ressources en eau renouvelables internes		0.4	10 ⁹ m ³ /an
Ressources en eau renouvelables réelles totales		11.4	10 ⁹ m ³ /an
Indice de dépendance		96.49	%
Ressources en eau renouvelables réelles totales par habitant	2004	3 826	m ³ /an
Capacité totale des barrages	1994	900	10 ⁶ m ³
Prélèvements en eau			
Prélèvement total en eau	2000	1 698	10 ⁶ m ³ /an
- irrigation + élevage	2000	1 500	10 ⁶ m ³ /an
- collectivités	2000	150	10 ⁶ m ³ /an
- industrie	2000	48	10 ⁶ m ³ /an
• par habitant	2000	642	m ³ /an
• en % des ressources en eau renouvelables réelles totales	2000	14.9	%
Ressources en eau non conventionnelles			
Volume d'eaux usées produit		-	10 ⁶ m ³ /an
Volume d'eaux usées traité	1998	0.7	10 ⁶ m ³ /an
Réutilisation des eaux usées traitées	1998	0.7	10 ⁶ m ³ /an
L'eau dessalée produite	1990	1.7	10 ⁶ m ³ /an
Réutilisation des eaux de drainage		-	10 ⁶ m ³ /an

Eaux internationales: enjeux

L'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), qui regroupe le Mali, la Mauritanie et le Sénégal, fut créée en 1972 et fait suite au Comité inter-États pour le développement du bassin du fleuve Sénégal (1963-1968) puis à l'Organisation des États riverains du fleuve Sénégal (OERS) de 1968 à 1972. Son mandat est de contribuer au développement économique des États membres aux fins de l'exploitation rationnelle des ressources du bassin du fleuve Sénégal.

DÉVELOPPEMENT DE L'IRRIGATION ET DU DRAINAGE

Évolution du développement de l'irrigation

Le potentiel irrigable est évalué à 250 000 ha, dont 136 500 ha dans la vallée du fleuve Sénégal, 58 285 ha de cultures de bas-fonds et derrière barrages, 49 215 ha de cultures de décrues contrôlées, et 6 000 ha de cultures oasiennes (tableau 3).

TABLEAU 3
Irrigation et drainage

Potentiel d'irrigation		250 000	ha
Contrôle de l'eau			
1. Irrigation, maîtrise totale/partielle: superficie équipée	1994	45 012	ha
- irrigation de surface		-	ha
- irrigation par aspersion		-	ha
- irrigation localisée		-	ha
• partie irriguée à partir des eaux souterraines	1994	11	%
• partie irriguée à partir des eaux de surface	1994	89	%
2. Zones basses équipées (marais, bas-fonds, plaines, mangroves)		-	ha
3. Irrigation par épandage de crues		-	ha
Superficie totale équipée pour l'irrigation (1+2+3)	1994	45 012	ha
• en % de la superficie cultivée	1994	9	%
• augmentation moyenne par an sur les dernières années		-	%
• superficie irriguée par pompage en % de la superficie équipée		-	%
• partie de la superficie équipée réellement irriguée	2004	51	%
4. Marais et bas-fonds cultivés non équipés	2004	32 786	ha
5. Superficie en cultures de décrue non équipée	2004	30 984	ha
Superficie totale avec contrôle de l'eau (1+2+3+4+5)	2004	108 782	ha
• en % de la superficie cultivée	2004	22	%
Périmètres en maîtrise totale/partielle	Critère		
Périmètres d'irrigation de petite taille	< 40 ha	1994	13 655 ha
Périmètres d'irrigation de taille moyenne	> 40 ha et < 100 ha	1994	16 536 ha
Périmètres d'irrigation de grande taille	> 100 ha	1994	14 821 ha
Nombre total de ménages en irrigation			
Cultures irriguées dans les périmètres en maîtrise totale/partielle			
Production totale de céréales irriguées		-	tonnes
• en % de la production totale de céréales		-	%
Superficie totale en cultures irriguées récoltées	2004	22 840	ha
• Cultures annuelles/temporaires: superficie totale	2004	17 479	ha
- riz	2004	16 879	ha
- maïs	2004	532	ha
- sorgho	2004	678	ha
• Cultures permanentes: superficie totale	1994	4 751	ha
Intensité culturale des cultures irriguées (sur superficie réellement irriguée)	2004	100	%
Drainage - Environnement			
Superficie totale drainée	1994	12 784	ha
- partie de la superficie équipée pour l'irrigation drainée		-	ha
- autres surfaces drainées (non irriguées)		-	ha
• superficie drainée en % de la superficie cultivée	1994	3	%
Superficie protégée contre les inondations		-	ha
Superficie salinisée par l'irrigation		-	ha
Population touchée par les maladies hydriques liées à l'eau	2003	111 633	habitants

TABEAU 4
Répartition régionale des périmètres irrigués en 1994 (en ha)

Type de périmètre	Région			
	Trarza	Brakna	Gorgol	Total
Périmètres collectifs dont:	8 603	3 400	7 158	19 161
• grands périmètres	2 303	800	5 358	8 461
• petits et moyens périmètres	6 300	2 600	1 800	10 700
Périmètre privés	20.000	800	300	21 100
Total	28 603	4 200	7 458	40 261

Les superficies en maîtrise totale peuvent être divisées en petits, moyens et grands périmètres, selon la taille, ou en périmètres collectifs (grands périmètres et périmètres villageois) et périmètres privés, selon le mode de gestion. Historiquement, les périmètres collectifs étaient les plus anciens et ont bénéficié d'appuis importants des pouvoirs publics jusqu'en 1990/91, date à laquelle l'État s'est désengagé de plusieurs fonctions relatives à la production et à la transformation. En 1994, la SONADER (Société nationale de développement rural) évaluait les aménagements, qui se concentrent dans trois régions (Brakna, Gorgol et Trarza), à 40 261 ha en maîtrise totale dont moins de 20 000 ha cependant sont cultivés chaque année (tableau 4 et figure 2).

Les grands périmètres collectifs sont des périmètres de 500 à 2 000 ha, pourvus d'une station de pompage ou d'un barrage permettant l'irrigation gravitaire (figure 3). La plupart de ces périmètres a été aménagée par la SONADER qui en assure encore l'encadrement et la gestion, ainsi que la maintenance des ouvrages collectifs moyennant le paiement d'une redevance annuelle. Les petits et moyens périmètres

collectifs ont généralement été réalisés par l'État sans participation financière des bénéficiaires. Ils sont équipés de motopompes et leur gestion est assurée par un groupement ou une coopérative. Les périmètres privés se caractérisent par le fait qu'ils ont été réalisés à l'initiative et à la charge des exploitants privés qui n'ont reçu, pour ce faire, aucune aide directe de l'État. Les superficies aménagées depuis 1985 se trouvent concentrées pour l'essentiel à Trarza où le développement du secteur a connu un essor remarquable. Le caractère sommaire de la plupart des aménagements, l'insuffisance de l'entretien et les problèmes de salinité dus à l'inexistence de drains sont responsables d'un taux élevé d'abandon des périmètres. Une enquête réalisée par la SONADER en 1994 estime que la quasi-totalité des périmètres existants est à réhabiliter: 7 pour cent des superficies seraient à réaménager totalement, 55 pour cent à réhabiliter à un coût compris entre 25 et 75 pour cent du coût d'aménagement et 38 pour cent à réhabiliter à un coût inférieur à 25 pour cent du coût d'aménagement.

Aux 40 261 ha en maîtrise totale de l'eau, mentionnés plus haut, il faut aussi ajouter les 4 751 ha d'oasis, qui sont cultivés en palmiers dattiers intercalés de cultures

FIGURE 2
Répartition des superficies avec contrôle de l'eau
 Total: 108 782 ha en 2004

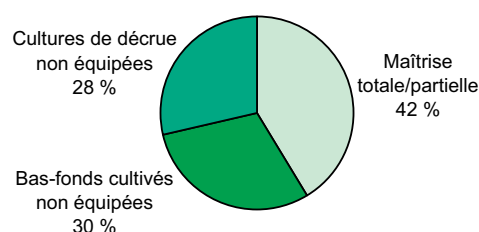
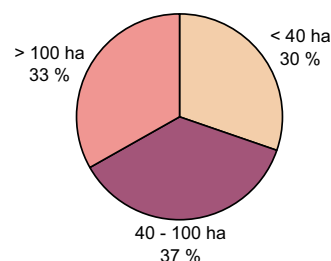


FIGURE 3
Typologie des périmètres irrigués en maîtrise totale/partielle
 Total: 45 012 ha en 1994



TABEAU 5
Nombre et superficie des oasis mauritaniennes en 1994

	Total	Adrar	Tagant	Assaba	Hodh El Gharbi	Hodh El Gharghi
Nombre d'oasis	218	53	59	61	34	11
Surface totale (ha)	4 751	1 876	913	1 073	705	184

temporaires, (tableau 5 et figure 4). Cela donne une superficie équipée totale en maîtrise totale/partielle de 45 012 ha, dont 22 840 ha étaient réellement irrigués en 2004. L'exhaure d'eau dans les oasis se fait soit manuellement (83 pour cent), soit par chadouf (0.6 pour cent), soit par motopompe (16.4 pour cent).

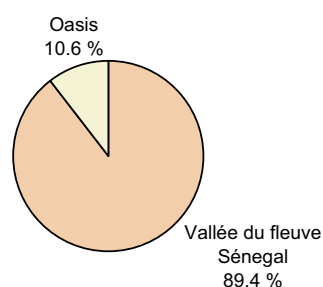
Les superficies en contrôle de l'eau comprennent en outre les systèmes de décrue contrôlée et les systèmes de bas-fonds (tableau 3). Pour la campagne 2003-2004, les superficies en décrue représentaient 10 500 ha dans la vallée (SONADER) et 20 484 ha en système «walo». Les superficies cultivées en bas-fonds au cours de la période 1985/86 à 1996/97 ont considérablement varié en fonction de la pluviométrie et ont oscillé entre un minimum de 14 069 ha en 1996/97 et un maximum de 66 656 ha en 1995/96. Pour la campagne 2003/04, 32 786 ha ont été emblavés en bas-fonds.

La situation actuelle du secteur irrigué se caractérise par le niveau avancé de dégradation des conditions d'exploitation et d'entretien des périmètres aménagés en général et des périmètres individuels dits «privés» en particulier. Les raisons en sont multiples: d'ordre technique, financier et institutionnel outre le manque d'information et de formation des agriculteurs. Elles ont été à l'origine de l'écart important qui existe actuellement entre superficies aménagées et superficies effectivement cultivées, et de la dégradation croissante des sols par la salinisation et la baisse de fertilité dus à l'absence de techniques d'aménagement respectant les normes établies, à la faible efficacité du mode d'irrigation pratiquée, et au manque de systèmes de drainage appropriés.

Rôle de l'irrigation dans la production agricole, l'économie et la société

Le sous-secteur de l'irrigation revêt une importance vitale aux fins de la production agricole et de la sécurité alimentaire du pays. Sur la période 1989/90 à 1992/93, durant laquelle les superficies cultivées sont restées assez stables, la production moyenne des cultures irriguées, principalement rizicoles, a couvert 34 pour cent de la production céréalière nationale. Les cultures de décrue fournissent environ 18 pour cent et le reste (48 pour cent) provient des zones pluviales strictes ou des bas-fonds. Les rendements moyens du paddy sont passés de 4.6 tonnes/ha sur les périmètres de la SONADER et 4 tonnes/ha sur les périmètres privés pendant la période 1987-90, à 3.5 et 3 tonnes/ha respectivement. Cette baisse est largement imputable, pour les périmètres publics, au désengagement brutal de l'État et, pour les périmètres privés, à la détérioration des aménagements. Les rendements moyens au titre de la campagne 1996/97 ont été estimés à 4.1 tonnes/ha pour les grands périmètres collectifs, 3.4 tonnes/ha pour les moyens périmètres collectifs et 4.2 tonnes/ha pour les périmètres privés. Les cultures de contre-saison en irrigué sont très peu pratiquées. Les rendements en sorgho varient entre 600 et

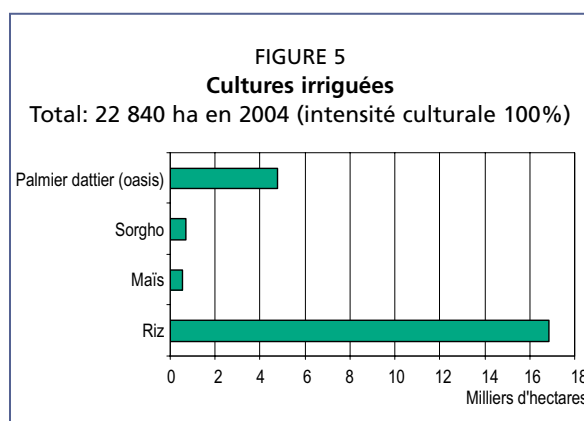
FIGURE 4
Répartition des périmètres irrigués en maîtrise totale/partielle
Total: 45 012 ha en 1994



800 kg/ha et sont de 600 kg/ha pour le maïs.

En 2003/04, la superficie irriguée totale était de 18 089 ha pour le sorgho, le maïs et le riz, ce dernier occupant plus de 93 pour cent de cette superficie (figure 5).

En dehors de la vallée du fleuve Sénégal, les oasis constituent pratiquement l'unique espace propice à l'agriculture et contribuent en fait, pour une part notable, à la production agricole nationale. En effet, les oasis produisent annuellement au moins 22 000 tonnes de dattes, 4 000 tonnes de céréales et 4 000 ou 5 000 tonnes de légumes. La surface occupée par les cultures sous palmeraies est de 244 ha environ.



GESTION DE L'EAU, POLITIQUES ET DISPOSITIONS LÉGISLATIVES RÉGISSANT L'UTILISATION D'EAU EN AGRICULTURE

Institutions

Les Directions les plus actives en matière de gestion de l'eau et des terres sont:

- Le Ministère de l'hydraulique et de l'énergie (MHE) auquel sont rattachés:
 - i) la Direction de l'hydraulique et de l'assainissement (DHA), qui réalise des travaux de puits et de forages, et a la responsabilité des réseaux de distribution d'eau des centres secondaires en milieu rural; ii) la Société nationale d'eau et d'électricité (SONELEC), qui est un établissement public à capitaux publics chargé du service de production, de transport et de distribution de l'eau et de l'électricité dans les grands centres urbains; iii) l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS-Mauritanie); iv) l'Agence pour l'eau potable et l'assainissement (ANEPA); et v) le Centre national des ressources en eau (CNRE).
- Le Ministère du développement rural et de l'environnement (MDRE) avec: la Direction de l'environnement et des aménagements ruraux (DEAR), la Direction du développement des ressources agropastorales (DRAP), et le Programme de développement intégré de l'agriculture irriguée en Mauritanie (PDIAIM) dont les objectifs portent sur: a) l'accroissement durable de la valeur ajoutée agricole et des revenus en milieu rural; b) l'amélioration de la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté. Il s'articule en deux phases: d'abord, une phase de consolidation des acquis, de développement des infrastructures routières et d'élaboration des projets intégrant de nouvelles techniques et de nouvelles cultures et, en second lieu, une phase d'extension ordonnée des aménagements.
- La Société nationale pour le développement rural (SONADER) est un établissement public à caractère industriel et commercial, créé en 1979 pour promouvoir le développement de l'agriculture irriguée dans la vallée du fleuve. Dans le cadre des réformes issues du Programme d'ajustement du secteur agricole (PASA), la SONADER s'est désengagée des activités de crédit, de commercialisation et de réalisation d'ouvrages hydro-agricoles. Ses activités pour le compte de l'État ont été recentrées autour des missions suivantes: i) maîtrise d'ouvrage déléguée des aménagements hydro-agricoles publics, ii) appui à la gestion des infrastructures collectives, incluant le transfert des fonctions de gestion aux organisations d'usagers, et iii) conseil rural et formation.

Gestion de l'eau

Le Gouvernement a manifesté sa volonté de réforme sectorielle par la déclaration de politique pour le développement des secteurs de l'eau et de l'énergie du 23 septembre 1998. En tant que propriétaire des infrastructures hydrauliques, le MHE a choisi de confier la gestion des réseaux d'adduction d'eau potable en milieu rural et semi-urbain à un organisme indépendant, créé à l'initiative de la Société civile ANEPA. La gestion de la ressource en eau est, quant à elle, confiée à un établissement public à caractère administratif: le CNRE. Tous les mécanismes de délégation et de contractualisation sont régis par ces deux agences qui veillent à la prise en compte des objectifs nationaux en matière de lutte contre la pauvreté (accès universel aux services de base) et de respect de la concurrence. Quant aux communes, un rôle important leur est confié en tant qu'autorité présente sur le terrain, puisqu'elles sont chargées de contrôler que les exploitants des réseaux respectent bien les cahiers des charges fixés par l'ANEPA.

Concernant la gestion des périmètres irrigués, les réformes menées dans le cadre du Programme d'ajustement structurel du secteur agricole (PASA) à partir de 1988 ont permis: i) le désengagement de la SONADER de la gestion des périmètres coopératifs et des grands périmètres (en cours), ainsi que des fonctions d'approvisionnement en intrants et équipement agricoles, de maintenance des groupes motopompes et de la transformation du riz; ii) la mise en place d'une structure mutualiste de crédit agricole (UNCACEM); iii) le désengagement du secteur public de la commercialisation du riz; et iv) l'initiation de la réforme foncière. Les autres réformes entreprises depuis 1999 dans le cadre de la Lettre de politique de développement de l'agriculture irriguée (LPDAI) ont posé les principes suivants: i) priorité à la réhabilitation des périmètres existants; ii) établissement de normes minimales requises pour les aménagements; et iii) mise en place d'un mécanisme d'incitation à l'application des normes relatives aux périmètres à réhabiliter, moyennant une aide incitatrice de l'État. Ce mécanisme de financement a été décrit dans un manuel de gestion de l'aide incitatrice qui fixe actuellement son montant à 70 pour cent des coûts d'investissement pour les périmètres coopératifs. Le mécanisme a été complété, dans le cadre du PDIAIM, par la mise à la disposition de l'UNCACEM d'une ligne de crédit remboursable, destinée à financer à long terme (huit ans) les projets de réhabilitation des producteurs individuels ou coopératifs.

Politiques et dispositions législatives

La législation foncière de 1983 prévoit, par le biais de différents textes (ordonnance n°83.127 et décret n°84.009 portant organisation foncière, et décret n°90.020 portant code foncier), une procédure d'attribution des terres en trois étapes: a) l'autorisation à exploiter qui, après cinq ans de mise en valeur continue d'une terre, mène à b) la concession provisoire sur cette terre, laquelle, après cinq nouvelles années, confère c) la concession définitive qui est transformable en titre foncier après bornage. La mise en valeur doit être intégrale et permanente pour donner lieu, après ces 10 années, à un droit de propriété que l'on peut librement vendre, échanger ou donner. Le décret de 1990 a été remplacé en 2000 par le décret n°2000.089 maintenant les principes de base, mais les procédures ont été simplifiées et rendues plus facilement applicables aux terres non rizicoles. Les modes traditionnels de tenure dominant encore largement dans le pays. Le mode de faire-valoir est fréquemment indirect et recouvre différentes formes telles que le droit d'usage définitif ou le métayage contre paiement en nature. Ce système favorise le *statu quo* et limite toute innovation.

Les textes régissant plus spécifiquement le secteur de l'eau sont:

- le code de l'eau (ordonnance n° 85-144 du 4 juillet 1986) qui définit notamment la responsabilité de l'exploitant de zones irriguées en ce qui concerne l'utilisation raisonnée de l'eau;

- l'ordonnance n° 87-289 du 20 octobre 1986, qui établit les nouvelles compétences de la commune, englobant la gestion des infrastructures hydrauliques;
- le décret 93-124 du 21 décembre 1993 qui définit les conditions de gestion et d'exploitation par concession des équipements d'approvisionnement en eau potable;
- la loi n° 98-016 du 09 juillet 1998 relative à la gestion participative des oasis;
- le décret 047-2002/PM du 11 mars 2002 fixant les attributions du MHE et l'organisation de l'administration centrale de son département;
- le décret 2002-19 du 31 mars 2002 portant reconnaissance d'utilité publique de l'ANEPA et fixant son régime fiscal et douanier;
- le décret 2002-20 du 31 mars 2020 instituant des redevances de prélèvement d'eau.

ENVIRONNEMENT ET SANTÉ

L'expansion des aménagements a considérablement porté atteinte à la flore et à la faune de la vallée et aggravé certains conflits d'usage, accentuant par là les difficultés des autres agriculteurs et des éleveurs. Le choix de l'irrigation par submersion pourrait avoir des répercussions négatives sur l'environnement en: i) représentant un gaspillage de l'eau, ii) accélérant la détérioration des sols (diminution de la fertilité, salinisation des sols de surface en facilitant la remontée des nappes). Ces phénomènes sont amplifiés par les insuffisances au niveau du drainage. Les périodes de sécheresse successives ont fortement altéré le milieu naturel dans la vallée en: i) accélérant la mise en place des aménagements, ii) intensifiant la descente des populations et des troupeaux des zones septentrionales, iii) agissant sur le milieu et le potentiel de ressources naturelles soit directement soit par l'intermédiaire des populations, dont les pressions sur les ressources ont concerné notamment les eaux de surface et les nappes, les produits ligneux (bois de feu, charbon de bois), les pâturages et les terres de culture.

La culture irriguée a, de plus, entraîné le développement de maladies dans la vallée du fleuve où le paludisme et la schistosomiase sont endémiques. Depuis 1991, un programme national de lutte contre le *dracunculose* (ver de Guinée) est mis en œuvre et son impact sur la diminution du nombre de malades et de villages endémiques a été remarquable. En effet le nombre de personnes atteintes est passé de 10 000 en 1991 à 562 en 1996. L'endémie concerne sept villages dans le Gorgol et le Brakna, le Trarza étant exempt de cette maladie. Entre 1994 et 1996, le nombre de cellules endémiques est passé de 125 à 47 au Gorgol, et de 13 à 5 dans le Brakna. Le paludisme est endémique dans les wilayas de la vallée, tout comme la bilharziose. On recense pour le paludisme en 2003, 46 198 cas dans le Gorgol, 42 411 cas au Brakna, 23 024 cas au Trarza.

PERSPECTIVES POUR LA GESTION DE L'EAU EN AGRICULTURE

La politique d'irrigation a trois objectifs:

- Viabiliser les superficies aménagées pour accroître la production, le revenu et l'emploi et contribuer ainsi à une meilleure sécurité alimentaire, notamment grâce au PIDIAM.
- Valoriser l'eau, en augmentant la valeur des cultures produites (cultures fruitières, légumières et fourragères), par l'intensification culturale moyennant tant l'augmentation des taux d'occupation des sols que l'amélioration de la productivité, notamment grâce à l'utilisation de technologies efficaces, et enfin par l'intégration agriculture - élevage prévoyant la valorisation des sous-produits animaux et végétaux.
- Améliorer la gestion et la préservation des ressources.

PRINCIPALES SOURCES D'INFORMATION

DHA, ANEPA. 2002. *Organisation de la gestion de l'eau potable dans les petites villes.*

- El Hadj E.O., Jiddou E.H.O., El Hacen S.E.O.M., Le Priol J., Mairey G., Sasmayoux J.P. 1998. *Le secteur de l'hydraulique rural en Mauritanie*. Disponible sur le site Internet de l'OIEAU: <http://www.oieau.fr/ciedd/contributions/at2/contribution/elyould.htm>
- Fonds africain de développement (FAD). 2004. *République islamique de Mauritanie – Projet d'aménagement hydro-agricole de Brakna Ouest: Rapport d'évaluation*.
- FAO. 1996. *Mauritanie – Suivi du Sommet mondial de l'alimentation. Projet de stratégie pour le développement agricole national – Horizon 2010*.
- FAO. 2000. *Appui à la réhabilitation et à l'aménagement de petits périmètres privés – Mauritanie*. TCP/MAU/6713.
- FAO. 2001. *FOSA – Document national de prospective: Mauritanie*.
- FAO. 2003. *Atelier sur l'irrigation d'appoint en Afrique du Nord – Ressources en eau et agriculture irriguée dans l'Afrique du Nord*.
- GERSAR. 1994. *Études d'application des schémas directeurs du fleuve Sénégal et du Delta*.
- MDRE. 1998. *Politiques et stratégies générales pour le développement du secteur rural – Horizon 2010*.
- MDRE. 2004. *PIDIAM – Plan de gestion des pestes et des pesticides*.
- MDRE, SONADER, Banque mondiale, IDA. 1998. *Étude d'évaluation environnementale du programme de développement irrigué en Mauritanie (PIDIAM). Volume 1*.
- PNUD. 1990. *Schéma directeur pour la mise en valeur des ressources en eau. Rapport du projet* PNUD/DTCD/MAU/87/008.
- SONADER. 1993. *Enquête périmètres irrigués*.